

AR Prefecture

047-214703019-20260320-DELIB3DU200326-DE
Reçu le 23/03/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SEYCHES**

L'an deux mille vingt-six, le 20 Mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de SEYCHES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie.

DEPARTEMENT

DU

LOT-ET-GARONNE

COMMUNE DE SEYCHES

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

Etaient présents : M. VIGO Emmanuel, M. BALSAC Olivier, Mme LE FORT Erika, M. ROYER Jean-Baptiste, Mme DELSOL Vanessa, M. FAURE Ludovic, Mme MAGES Séverine, M. DEON Fabien, M. COSTALONGA Hervé, Mme VARAGO Sandrine, Mme MARCON Aurélie, Mme ORTOLAN Marie-France, M. PHILIPPON Jérémy, Mme SANDRE Josiane.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents 14
Votants : 15

Etaient absents : : Monsieur BOUTELIER Jean-Alain

Etaient excusés M.BOUTELIER Jean-Alain

Pouvoirs : M. BOUTELIER Jean-Alain a donné pouvoir à Madame SANDRE Josiane

Secrétaires de séance : Mme DELSOL Vanessa

**DELIBERATION N°3 DU 20 MARS 2026
ELECTION DES ADJOINTS**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2,
Vu la délibération n°2 du 20 mars 2026 du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire,

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance. « si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ».

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, 1 liste a été déposée.

La liste de candidats est la suivante :
M.BALSAC Olivier 1^{er} adjoint
Mme LE FORT Erika 2^{ème} adjoint
M.ROYER Jean-Baptiste 3^{ème}

AR Prefecture

047-214703019-20260320-DELIB3DU200326-DE
Reçu le 23/03/2026

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15
Bulletins blancs : 2
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 13
Majorité absolue : 7

La liste de Monsieur BALSAC Olivier obtient la majorité absolue, sont proclamés élus an qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau

- M.BALSAC Olivier 1^{er} adjoint
- Mme LE FORT Erika 2^{ème} adjoint
- M.ROYER Jean-Baptiste 3^{ème} adjoint

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Seyches, le 23 mars 2026

Le Maire,
Emmanuel VIGO



Le secrétaire de séance,
Mme DELSOL Vanessa

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture de Marmande, et publication

le 23 Mars 2026

